



8 Janvier 2007

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LES PERSONNES HANDICAPÉES DOIVENT-ELLES ÊTRE MAINTENUES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ ?**

**Le fossé creusé entre l'AAH et le SMIC (écart de -13,90 % entre 2002 et 2006)  
est inacceptable et indigne des valeurs républicaines et de l'esprit de la nouvelle loi !**

A l'occasion de la réception de la presse, le 11 janvier 2007, pour les vœux du Président de la République, la Coordination Handicap & Autonomie [CHA] dénonce les résultats de l'un des trois « grands chantiers présidentiels du quinquennat ». Chantier lancé en 2002, la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" laisse un PAN ENTIER INACHEVÉ : LES RESSOURCES.

Depuis septembre 2002, la CHA défend le projet d'une réforme de l'Allocation aux Adultes Handicapés [AAH], ainsi que des droits à la pension d'invalidité, aux rentes d'Accident du Travail [AT], Maladies Professionnelles [MP] et au Fonds Spécial Invalidité [FSI].

Nous demandons que l'AAH devienne un **Revenu d'Existence cumulable et imposable** avec les revenus du conjoint et les revenus du travail de la personne handicapée. Et que ceux qui ont été salariés, relevant des droits à l'invalidité, ne soient pas moins bien traités que les titulaires de l'AAH.

Suite à la manifestation du 12 décembre 2006, censée dénoncer l'indifférence du gouvernement au problème crucial des ressources des personnes handicapées, la CHA juge que le Ministre a annoncé **une série de "NON mesures"**.

Envisage-t-on de laisser ce **problème aux successeurs ? Il y a urgence !**

Pour que :

- Dès maintenant, une véritable revalorisation substantielle de l'AAH et des pensions d'invalidité soit décidée, afin de rattraper le fossé creusé entre l'AAH et le SMIC (-13,90 % entre 2002 et 2006). L'annonce de la traditionnelle revalorisation de +1,8 % du 1<sup>er</sup> janvier est inacceptable !
- Soit attribué aux personnes handicapées, n'ayant pas les moyens de travailler, un revenu égal à 80 % du SMIC, à partir de janvier 2007 et un allègement immédiat des critères d'accès à cette garantie de ressource. Car la mesure et les critères actuels sont totalement dénués d'efficacité et de portée !
- L'article 53 de la loi de finances 2007 soit révisé, afin qu'il y ait une équité de traitement entre les bénéficiaires des pensions d'invalidité et de l'AAH, car, en l'état, il n'y a rien d'autre qu'un « effet d'annonce », du 12 décembre 2006, sans lendemain pour le plus grand nombre, ne concernant que quelques % de personnes handicapées, et non les chiffres annoncés, ... Que de la poudre aux yeux, avant les Fêtes ou les Elections !
- L'AAH soit sortie des minima sociaux avant avril 2007, afin de permettre un meilleur cumul avec les ressources des conjoints ainsi que celles du travail. A ce propos, nous nous demandons d'ailleurs ce que le Ministre de la Santé, Philippe DOUSTE-BLAZY, a fait du rapport de Martin HIRSCH, avec lequel nous sommes en total accord.

### **ON NE PEUT PAS CONTINUER A NOUS PARLER DE CITOYENNETE ALORS QUE, DANS LE MEME TEMPS, ON NOUS REFUSE LA DIGNITE.**

A la CHA, nous estimons, depuis des mois, qu'il est **urgent d'agir** car nous ne pouvons pas continuer à proposer aux personnes handicapées, d'un côté, l'autonomie offerte notamment par la Prestation de Compensation du Handicap [PCH] et, de l'autre côté, à les maintenir dans un **assistanat imposé par l'AAH ou les pensions d'invalidité**.

Nous demandons depuis le 11 février 2005 **que l'égalité des droits et des chances**, en matière de ressources, **soit rétablie au plus vite** puisque, en accordant aux personnes les plus dépendantes le droit de conserver leur AAH si leur conjoint fait office d'accompagnant, il a été créé *de facto* une inégalité en continuant à priver toutes les personnes handicapées dont le conjoint exerce une profession en dehors du foyer, les pénalisant très lourdement, en dépit de tout bon sens et de toute égalité.

Rappelons que, le **plafonnement actuel de l'AAH dissuade fortement les personnes handicapées de se présenter sur le marché du travail**. Notre président, qui en a fait l'expérience, se retrouve privé de ressources suffisantes en 2007 pour avoir élaboré un rapport commandé par Philippe BAS et quelques conférences rémunérées en 2006.

Il est désormais temps **d'aller au bout de l'état d'esprit de la loi du 11 février 2005** en respectant pleinement "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" et ceci **avant la fin du quinquennat**.

Coordination Handicap & Autonomie